

## Le Conseil des Arts du Canada et la traduction

Chaque année, le Conseil des Arts du Canada remettra un prix de \$2,500 dollars aux auteurs respectifs de la meilleure traduction d'un ouvrage rédigé en anglais et d'un ouvrage rédigé en français. Les traductions gagnantes seront choisies parmi les livres canadiens publiés au cours de l'année écoulée.

Le mois dernier, dans une allocution qu'il adressait à l'Association des Traducteurs et Interprètes de l'Ontario, le directeur adjoint et secrétaire du Conseil des Arts du Canada, M. Claude Gauthier, a décrit comme il suit l'intérêt que porte le Conseil des Arts à la publication et à la traduction:

Un petit groupe de traducteurs s'interrogeait — il y a de cela quelques années — sur la meilleure façon de traduire ce message destiné aux usagers de nos chemins de fer nationaux: "Smoking is permitted in this car". Après qu'on eut pesé le pour et le contre de plusieurs formules, un des participants eut cette idée hardie: "Ne mettons rien. De toute façon, les francophones n'attendront pas de se le faire dire pour fumer si ça leur chante!"

Cette anecdote montre assez bien, me semble-t-il, que le rôle du traducteur ne consiste pas à traduire aveuglément, et que la solution à certains problèmes de traduction consiste...à ne pas traduire!...

Mais venons-en au Conseil des Arts,

puisque je suis ici pour vous annoncer la bonne nouvelle en son nom. Il s'agit en effet d'une bonne nouvelle au sens propre du terme, et qui intéressera particulièrement ceux, parmi vous, qui font ou qui aspirent à faire de la traduction littéraire. Je vous la communique en primeur. Le Conseil des Arts a décidé d'instituer des prix de traduction littéraire pour couronner chaque année les deux ouvrages qui seront jugés les meilleurs, l'un en langue française et l'autre en langue anglaise. Les lauréats recevront chacun \$2,500 en guise de récompense. Les livres primés seront choisis parmi les publications canadiennes de l'année précédente. N'importe quel livre ayant valeur littéraire pourra être pris en con-

sidération: roman, recueil de poésie, pièce de théâtre, essai, récit de voyages, étude historique, biographie, etc. Les deux jurys, actuellement en voie de formation, se composeront de trois membres chacun. Leur première tâche consistera à inventorier et à lire les traductions publiées au cours de cette année. Nous espérons être en mesure de faire connaître les noms des deux premiers gagnants en mars ou en avril prochain.

Le Conseil des Arts veut, par cette initiative, signaler l'importance grandissante de la traduction littéraire au Canada, et encourager les traducteurs qui manifestent un talent exceptionnel pour ce genre de travail.

L'intervention du Conseil des Arts dans le domaine de la traduction n'est pas un phénomène nouveau. Depuis longtemps, dans le cadre de son programme d'aide à l'édition, le Conseil octroie des subventions aux éditeurs pour leur permettre de faire traduire des ouvrages d'auteurs canadiens en vue de leur publication. Pendant des années cependant, cette aide est restée plutôt marginale, car nos éditeurs — faute d'argent — ne songeaient guère à publier des traductions, et le Conseil — faute d'argent aussi — n'était guère en mesure de les y pousser.

### Une politique de l'édition

Les choses ont commencé à bouger en 1972 lorsque le gouvernement fédéral, par l'entremise du Secrétariat d'État, s'est donné une politique de l'édition pour faire face à la crise de l'édition canadienne, et a chargé le Conseil des Arts d'en assurer partiellement la mise en oeuvre. Grâce aux fonds mis à sa disposition à cette fin, le Conseil a pu donner une ampleur nouvelle à son action dans ce domaine. En 1970-71, l'aide du Conseil des Arts à l'édition, tant du côté des arts et de la littérature que du côté des humanités et sciences sociales, se chiffrait par \$800,000; en 1972-73, elle a dépassé \$2,660,000. Pendant cette même période, le Conseil a étendu son aide à des catégories de livres qui n'étaient pas subventionnées auparavant, et a ajouté deux nouveaux volets à son programme: les subventions globales aux éditeurs, et l'achat et la distribution gratuite de livres. Pour le présent exercice (1973-1974), ces deux volets ont des budgets de \$750,000 et de \$550,000 respectivement. Enfin, le Conseil a doté d'un



La 61<sup>e</sup> exposition annuelle de chrysanthèmes d'Agriculture Canada a attiré quelque 3,300 visiteurs le jour de l'ouverture, le 4 novembre. L'exposition, qui s'est poursuivie à la Ferme expé-

rimentale centrale d'Ottawa, comprenait plus de 3,100 plants de chrysanthèmes de 79 variétés dont 29 nouvelles. On peut voir sur la photo Mlle Agriculture Canada, Heather Webster.